

Réclamation d'assurance invalidité

VOTRE GUIDE

Nous sommes là!

Ce que vous vivez présentement n'est pas facile, nous le savons. C'est pourquoi nous tenons à vous faciliter la vie en ce qui concerne votre réclamation d'assurance invalidité.

Nous avons conçu ce document pour vous guider dans votre démarche, répondre à vos questions et vous aider à vous rétablir.

Chaque chose en son temps

Quand des problèmes de santé vous empêchent d'accomplir vos tâches habituelles, tous les aspects de votre vie risquent d'être bousculés. Heureusement, nous pouvons vous aider à **retrouver l'équilibre**.

En plus de vous soutenir financièrement, nous pouvons, au besoin, faciliter votre accès aux ressources médicales qui favoriseront votre rétablissement. Puis, quand ce sera le bon moment, nous vous aiderons à planifier un retour au travail durable et réussi.

Pouvez-vous recevoir des prestations d'assurance invalidité?

Vous êtes admissible à des prestations si vous remplissez les **4 critères** suivants:

- Vous êtes couvert par une assurance invalidité en vigueur
- Votre état de santé résulte d'une maladie ou d'un accident
- Vous êtes sous les soins continus d'un médecin
- Votre état de santé vous empêche de travailler, comme défini à votre contrat (c'est ce que nous appelons une invalidité totale)

Quand devez-vous faire votre réclamation d'assurance invalidité?

Chaque contrat d'assurance prévoit un délai limite pour soumettre une demande d'assurance invalidité de courte ou de longue durée. Mais peu importe ce délai, nous vous suggérons d'envoyer votre demande dès que possible pour éviter les délais de paiement.

Type d'assurance	Nous vous suggérons d'envoyer votre formulaire de réclamation...
Invalidité de courte durée	Dans les 10 jours suivant votre dernier jour de travail.
Invalidité de longue durée	Au plus tard 4 semaines avant votre date d'admissibilité aux prestations. Si vous avez déjà soumis une réclamation d'assurance invalidité de courte durée, vous n'avez pas à soumettre une nouvelle demande.

Comment faire votre réclamation?

- 1. Informez l'administrateur de votre régime** d'assurance collective de votre absence. Celui-ci doit remplir le formulaire *Déclaration de l'employeur* et nous l'acheminer.
- 2. Remplissez le formulaire *Déclaration de l'adhérent*** et envoyez-le-nous dès que possible. Les diverses options d'envoi sont expliquées sur le formulaire.
- 3. Remettez à votre médecin le formulaire *Déclaration initiale du médecin traitant*** qui s'applique à votre situation pour qu'il le remplisse et nous l'envoie.

P S S T . . . !

Téléchargez ces formulaires en ligne au desjardinsassurancevie.com/invalidite

Évitez les délais!

Pour traiter votre réclamation, nous avons besoin de **3 formulaires dûment remplis**: celui de l'administrateur de votre régime d'assurance, celui de votre médecin et le vôtre.

Pour accélérer le processus:

- **Remplissez et envoyez votre formulaire rapidement.** N'attendez pas le formulaire de l'administrateur ou du médecin pour envoyer le vôtre.
- **Faites un suivi auprès de votre médecin** pour vérifier s'il nous a bien envoyé son formulaire rempli. Si vous ne lui avez pas encore remis ce document, n'attendez pas votre prochain rendez-vous pour le faire.

Ne vous inquiétez pas pour l'administrateur de votre régime; nous nous occupons de le relancer en cas de besoin.

Quand saurez-vous si votre réclamation est acceptée?

Une fois que nous avons reçu tous les formulaires requis dûment remplis, nous avons besoin de quelques jours pour étudier votre dossier. Voici à quoi vous attendre:

Type de réclamation	Délai de traitement
Assurance invalidité de courte durée	5 jours ouvrables
Assurance invalidité de longue durée	10 jours ouvrables

Durant ce temps, nous pourrions vous appeler pour mieux comprendre ce qui a causé votre invalidité et ce qui pourrait favoriser votre retour à la santé. Nous pourrions aussi demander l'avis d'experts en santé ou en prévention et gestion des invalidités pour nous aider à analyser votre demande.

Une chose est sûre: que votre réclamation d'assurance invalidité soit acceptée ou non, **votre chargé de dossiers vous appellera rapidement** pour vous en informer. Vous recevrez aussi une confirmation écrite de notre décision.

Vos renseignements médicaux seront-ils transmis à votre employeur?

Non, soyez rassuré! Nous communiquerons uniquement les informations suivantes à votre employeur:

- Votre admissibilité à des prestations
- Votre plan de retour au travail
- Les renseignements lui permettant de prendre des mesures facilitant votre retour au travail, comme vos limitations fonctionnelles, par exemple.

Si votre réclamation est acceptée

Quand recevrez-vous vos prestations d'assurance?

Dès que votre demande sera acceptée, nous déposerons vos prestations dans le compte de l'institution financière de votre choix, selon les coordonnées que vous nous aurez fournies.

Un soutien personnalisé unique

Votre chargé de dossiers reste le même, peu importe la durée de votre invalidité. Il est ainsi plus facile de tisser un lien de confiance avec lui, et vous évitez de répéter votre histoire plusieurs fois. Nous savons que mieux il connaît votre dossier, mieux votre chargé de dossiers peut vous aider à mettre les bonnes solutions en place pour que vous retrouviez une vie normale le plus vite possible. Cette approche nous distingue des autres assureurs, et nous en sommes fiers.

Quelles sont les responsabilités de chacun?

Pour que votre rétablissement et votre retour au travail soient un succès, nous devons faire équipe.

Voici un aperçu du rôle de chacun:



VOUS

- Remplir le formulaire *Déclaration de l'adhérent* et nous l'envoyer dès que possible
 - Prendre soin de vous
 - Être suivi régulièrement par un médecin et suivre le plan de traitement recommandé
 - Nous transmettre toute nouvelle information relative à votre dossier, telle que:
 - Changement d'adresse ou de numéro de téléphone
 - Nouveau médecin ou nouveau traitement
 - Autre source de revenu
 - Autre emploi occupé, formation suivie, bénévolat, vacances, etc.
-



L'ADMINISTRATEUR DE VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE

- Nous envoyer le formulaire *Déclaration de l'employeur* dûment rempli
 - Évaluer ce qui pourrait faciliter votre retour au travail (p. ex. horaire flexible)
-



NOTRE CHARGÉ DE DOSSIERS

- Vous donner toute l'information en lien avec la gestion de votre dossier
 - S'assurer que vos prestations sont versées correctement
 - S'assurer que vous avez accès aux ressources nécessaires à votre rétablissement
 - Vous aider à retourner au travail quand votre état de santé le permet
-



VOTRE MÉDECIN

- Établir le diagnostic et gérer votre traitement
- Fournir les renseignements médicaux requis le plus vite possible pour nous permettre de déterminer votre admissibilité à des prestations d'assurance invalidité

Des questions?

Notre priorité est de bien vous soutenir pendant votre absence.

Si les renseignements contenus dans ce document n'ont pas répondu à toutes vos questions, consultez la foire aux questions accessible à desjardinsassurancevie.com/invalidite.

BON À SAVOIR

Durant votre période d'attente, vous pourriez avoir droit à un programme de maintien du salaire ou à des prestations d'assurance-emploi. Informez-vous auprès de l'administrateur de votre régime pour en savoir plus!



Envisager l'avenir en toute confiance

Choisir Desjardins Assurances

C'est choisir la force et la stabilité d'une entreprise spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière. Elle s'appuie sur une expérience plus que centenaire et est l'une des principales sociétés d'assurance vie au pays.

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif du Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit, comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et mêmes internationales, ce qui lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde.

desjardinsassurancevie.com/adherent

— Fiers de soutenir la —



Société
canadienne
du cancer

cestmavie.cancer.ca

Fier allié de



fondsdesscouvertes.ca

 **Desjardins**
Assurances
Vie • Santé • Retraite

Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada** utilisées sous licence.